



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

détention

Question écrite n° 75516

Texte de la question

M. Jean-Claude Abrioux appelle l'attention M. le ministre de l'intérieur sur la détention et le port d'armes illégaux en France. En la matière, le nombre de faits constatés a fortement progressé durant ces cinq dernières années. En 2001, les forces de police et de gendarmerie ont dénombré 31 719 ports ou détentions illégaux d'armes à feu. Il s'agit d'une progression de 19,5 % par rapport au recensement de 1996. Le développement d'un tel phénomène a de graves conséquences sur la sécurité publique. En effet, des armes détenues par des personnes sujettes à de sérieux troubles psychologiques favorisent le risque d'une montée de la violence dans notre société comme le prouvent malheureusement les tragiques événements de Nanterre ou encore de Vannes. Le port et la détention d'armes ne doivent en aucun cas se banaliser et rester exceptionnels. Nous disposons d'une législation la plus restrictive au monde mais encore faut-il qu'elle soit pleinement appliquée. Il n'est pas admissible que des personnes ayant eu des comportements agressifs ou violents puissent continuer à posséder à leur domicile des armes à feu sans que les pouvoirs publics n'interviennent. Il lui demande de veiller à ce que les différents services de l'Etat chargés de cette question traitent en étroite collaboration toute information susceptible de concerner des individus potentiellement dangereux afin que sans délai des mesures de confiscation d'armes puissent être prises.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Abrioux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75516

Rubrique : Armes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2002, page 2074